



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information

Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général relatif à l'examen du rôle du Comité de coordination des systèmes d'information (A/55/619). À l'occasion de cet examen, il a pu également s'entretenir avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont apporté des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

2. Le rapport du Secrétaire général faisait suite à ce qu'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, où elle avait fait sienne la recommandation du Comité consultatif qui, lorsqu'il avait examiné, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, les activités administratives financées en commun, avait recommandé de revoir le rôle actuel et futur du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) et, dans l'intervalle, de ne pas ouvrir de crédit correspondant à la part de son budget financée par l'ONU¹. L'Assemblée avait également prié le Secrétaire général de dégager des ressources suffisantes pour financer cette part pendant la première moitié de l'exercice biennal 2000-2001 et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget. Le Comité consultatif relève à ce propos que, dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, un montant de 517 600 dollars (260 000

dollars pour 2000 et 257 600 dollars pour 2001), représentant la part incombant à l'ONU du financement des dépenses afférentes aux activités du Comité de coordination des systèmes d'information, est demandé au chapitre 29 (Activités administratives financées en commun) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/55/645, par. 43).

3. S'étant informé, le Comité consultatif a appris que le Secrétaire général n'avait pas pu trouver d'autres moyens de financement et que, pour le début des travaux du Comité de coordination des systèmes d'information pour l'exercice biennal 2000-2001, on avait eu recours aux fonds disponibles. La part incombant à l'ONU étant d'environ 35 %, les 65 % restants fournis par les institutions, fonds et programmes ont été utilisés pour 2000, et le programme a été modifié de manière à garantir le financement des dépenses de personnel et la réalisation des projets prioritaires. Ayant demandé un complément d'information, le Comité consultatif a été renseigné sur l'effet qu'avait eu la résolution de l'Assemblée générale sur le programme de travail du Comité (voir annexe, sect. II).

4. Comme il était dit au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général (A/55/619), le CCSI a été créé en 1993, lorsque le Comité administratif de coordination (CAC) a réorganisé ses organes subsidiaires. Un secrétariat, composé d'un administrateur (D-1) et d'un

agent des services généraux (autres classes), appuie les activités du CCSI. Le mandat de ce dernier consiste à l'heure actuelle à fournir des conseils au CAC et des avis sur la stratégie à suivre à moyen et long terme, à prendre des décisions sur les aspects des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui pourraient appeler une normalisation à l'échelle du système, à formuler des propositions concernant les pratiques et normes que pourraient adopter les organismes des Nations Unies, à faciliter les échanges d'informations et à concevoir et gérer une base de données électroniques sur les systèmes d'information.

5. Le Comité consultatif note qu'il est dit au paragraphe 7 et dans la section III du rapport que, lorsque l'Assemblée générale a formulé la demande figurant dans la résolution 54/249, le CAC avait déjà décidé, au vu de l'évolution et des besoins mentionnés ci-dessus, de consacrer un débat approfondi aux technologies de l'information. Le CAC avait également décidé d'examiner son propre fonctionnement et celui de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire général note au paragraphe 7 de son rapport que l'un des volets de l'étude en cours porte précisément sur les défis que pose la révolution technologique aux organismes des Nations Unies et sur le rôle et les attributions du CCSI en la matière.

6. À l'issue de son examen, le Comité administratif de coordination a créé deux comités de haut niveau chargés respectivement de renforcer la coordination dans le domaine des programmes et de la gestion. Le Comité de haut niveau sur la gestion a, parmi ses principales attributions, de définir les caractéristiques d'un mécanisme de coordination renforcé pour les TIC. Comme il est dit au paragraphe 12 du rapport, le Comité de coordination des systèmes d'information devra appuyer, outre les activités du mécanisme de coordination, celles des deux comités de haut niveau et du CAC qui relèvent des TIC. **Le Comité consultatif veut croire que le Comité administratif de coordination tirera le meilleur parti des comités qu'il a créés.**

7. Dans la quatrième partie de son rapport, le Secrétaire général décrit la nature de la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et le Comité de coordination des systèmes d'information. Le CCSI et la Division de l'informatique ont échangé des informations sur diverses questions d'intérêt commun : sécurité des technologies de l'information, politiques de l'Internet, protection de la vie privée, technologie des PABX, problèmes d'effectifs, politiques des technologies de

l'information, systèmes de planification des ressources d'entreprise. Il y a d'autres domaines de coopération, tels que le projet de conception et de mise en place d'un Extranet du système des Nations Unies, qui permettra au personnel de tout le système de partager la même information dans un environnement sécurisé, le répertoire en ligne des hauts responsables de l'ONU, le consortium pour l'achat de licences des versions électroniques de systèmes d'information commerciale.

8. Le tableau figurant au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général montre les dépenses prévues pour l'exercice biennal 2000-2001, ventilées par projet ou type d'activité. Le Comité consultatif fait observer que si le tableau donne bien le montant des ressources nécessaires, on n'y dit rien en revanche de l'état d'avancement des projets, de la date d'achèvement prévue, des objectifs ni des produits escomptés. Il a donc demandé un complément d'information précis sur chacun des projets (voir annexe, sect. II.B) et sur les réalisations du Comité de coordination des systèmes d'information (voir annexe, sect. I).

9. Au paragraphe 31 de son rapport, le Secrétaire général recommande de continuer de financer la contribution de l'ONU au CCSI pour l'exercice biennal 2000-2001. **Étant donné que le rôle et les attributions du CCSI sont actuellement en cours d'examen (voir plus haut, par. 5), et au vu des renseignements supplémentaires présentés en annexe au présent document, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition tendant à rétablir le financement de la contribution de l'ONU au CCSI pour 2000-2001. Il compte toutefois que le Secrétaire général exposera clairement, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal pour 2002-2003, le programme de travail du Comité et les réalisations escomptées. Le Comité consultatif compte également recevoir des informations concrètes montrant qu'ont été mises en place des procédures garantissant que les recommandations du CCSI sont effectivement mises en oeuvre.**

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 7 (A/54/7), chap. II, par. X.16.

Annexe

Renseignements complémentaires sur le Comité de coordination des systèmes d'information

I. Réalisations du Comité de coordination des systèmes d'information

Le Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) fait partie du mécanisme du Comité administratif de coordination (CAC), celui-ci en recevant des rapports annuels qui sont maintenant transmis par le Comité de haut niveau sur la gestion récemment créé. Appuyé par un petit secrétariat, il opère au moyen d'équipes spéciales dirigées par l'une ou l'autre des organisations membres du CAC.

Étant donné que la téléinformatique a énormément évolué depuis la création du CCSI en 1993, celui-ci a dû modifier son programme de travail pour tenir compte des nouvelles priorités et de l'omniprésence de cette technologie. Le Comité, comme tous les autres acteurs concernés, a dû également suivre l'évolution constante des techniques, des marchés et des méthodes.

Le CCSI peut néanmoins faire état d'un certain nombre de réalisations depuis 1993, notamment en matière de coordination dans les domaines suivants : a) partage du savoir entre spécialistes; b) simplification de l'accès à l'information; c) harmonisation de la téléinformatique dans l'ensemble des organismes des Nations Unies.

A. Partage du savoir

1. *Questions stratégiques d'intérêt commun.* Le CCSI facilite les rencontres entre administrateurs et techniciens de la téléinformatique. Les débats récents qui ont abouti à des approches communes et à des pratiques optimales ont porté sur les politiques d'utilisation d'Internet, la protection de la vie privée, la téléphonie, les politiques en matière de technologies de l'information, les systèmes de planification des ressources d'entreprise et les problèmes informatiques du passage à l'an 2000.

2. *Partage du savoir pour les activités programmées.* Le CCSI collabore avec le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux

opérations afin de mettre au point des pratiques optimales de partage du savoir concernant les programmes (à l'intérieur des « cercles de professionnels »), ainsi qu'avec le projet conjoint OMPI/CNUCED/UIT sur la création d'un centre d'information sur le commerce électronique.

3. *Collaboration avec le CAC.* Le CAC a mis au point un format et un concept communs pour son site Web et ceux de ses sous-comités. Il collabore aussi étroitement avec d'autres comités interorganisations tels que la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistées par ordinateur et le Comité commun de l'information des Nations Unies.

B. Simplification de l'accès à l'information

4. *Normes d'indexation communes.* Le CCSI a mis au point un ensemble de catégories d'indexation des sites Web et des documents (« métadonnées ») et un vocabulaire commun de descripteurs de haut niveau (UNIVOC) fondé sur les normes de la profession et celles de l'ONU. L'utilisation de ces normes assure un terrain commun qui simplifie la restitution de l'information sur les divers sites Web et dans les centres de documentation des organismes des Nations Unies.

5. *Localisateur des sites Web des organismes des Nations Unies.* Ce site (<www.unsystem.org>) énumère tous les sites Web des organismes des Nations Unies, ce qui simplifie l'accès du public à leurs pages d'accueil.

6. *Localisateur des bibliothèques de dépôt.* Ce site (<depolib.unsystem.org>) indique l'emplacement et les moyens de contact de toutes les bibliothèques de dépôt des organismes des Nations Unies au niveau mondial.

7. *Catalogue collectif des bibliothèques.* Ce système (<uncaps.unsystem.org>), qui est maintenant prêt à fonctionner, permet d'utiliser une seule recherche pour retrouver les références (et, le cas échéant, les textes

électroniques) de toutes les bibliothèques participantes du système des Nations Unies (10 pour le moment – ONU, Banque mondiale/FMI, FAO, FIDA, FNUAP, OACI, OIT, OMI, OMPI et UNESCO). Il est prévu que ce nombre passera à 12 en avril 2001.

8. *Consortium pour l'information électronique des organismes des Nations Unies.* Le consortium négocie des licences conjointes d'accès aux sources d'information commerciale (par exemple 14 produits, tels que Economist Intelligence Unit, Reuters, Oxford Analytica) par le personnel des organismes et des missions des Nations Unies. Les coûts sont répercutés sur les organisations participantes. L'an dernier, le consortium a payé 600 000 dollars un volume d'informations d'une valeur de plusieurs millions de dollars.

C. Harmonisation de la téléinformatique

9. *Sécurité du Service mobile.* Le CCSI a élaboré une directive pour le matériel minimum de télécommunications et les procédures concernant la sécurité du personnel sur le terrain.

10. *Mobilité du personnel.* Le CCSI et le Comité consultatif pour les questions administratives ont élaboré le Système de mobilité des organisations participantes, qui permet aux fonctionnaires et aux personnes qui sont à leur charge de présenter sous forme électronique leur curriculum vitae aux autres organismes des Nations Unies.

11. *Stratégies.* Le CCSI a publié des directives concernant l'élaboration des stratégies en matière de téléinformatique et des directives pour le passage à la gestion des documents électroniques.

12. *Internet.* Le CCSI a publié plusieurs directives en 1994 et 1995, y compris des directives en matière de sécurité.

13. *Bibliothéconomie.* Le CCSI a publié une technologie normalisée qui est recommandée pour les systèmes d'information des bibliothèques.

14. *Systèmes financiers et logistiques.* Le CCSI a échangé des informations sur de grands projets concernant la planification des ressources d'entreprise afin d'élaborer des pratiques optimales pour l'exécution de ces projets.

15. *Achats groupés.* Le CCSI a étudié la possibilité de conclure un contrat-cadre avec Microsoft afin

d'acheter des logiciels. Le contrat existant avec la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA) a été élargi. D'autres contrats-cadres sont à l'examen.

16. *Normes minimales.* Le CCSI a promulgué quelques normes technologiques minimales, notamment pour l'échange d'informations sur les contrats et pour les télécommunications.

II. État d'avancement du programme du CCSI pour 2000-2001

A. Généralités

Le CCSI a élaboré en 1998 le texte actuel de son plan de travail et de son budget pour 2000-2001 (ACC/1998/ISCC/10.3). Après approbation du CAC, cette proposition a été incorporée sous forme de fascicule dans le projet de budget-programme destiné à l'Assemblée générale^a. Un rapport d'étape a été établi en septembre 2000 à l'intention de la huitième réunion annuelle du CCSI (ACC/2000/ISCC/R.3).

Le plan de travail et le budget axés sur les résultats énumèrent les programmes de travail interorganisations dans six domaines, ainsi que les coûts y relatifs, les objectifs et les indicateurs d'exécution. Étant donné que le CCSI est une entité financée collectivement, ses fonds sont gérés au titre d'une seule rubrique budgétaire.

Le domaine de la téléinformatique est en évolution constante et le CCSI a ajusté son programme de travail durant la période biennale en cours afin de tenir compte des nouvelles priorités et des fonds disponibles. Par exemple, une priorité plus élevée est maintenant accordée aux activités de partage du savoir et à l'élaboration d'un point d'entrée commun (« portail ») dans les organismes des Nations Unies pour les informations fondées sur le Web. La plupart des programmes du CCSI sont reliés entre eux et visent deux objectifs principaux, à savoir élaborer des pratiques optimales et adopter des approches cohérentes à l'égard des questions de téléinformatique, d'une part, et simplifier l'accès à l'information, d'autre part.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6), chap. 29.

Incidences du retard enregistré dans l'approbation des fonds du Secrétariat de l'ONU

Le budget du CCSI comprend trois principaux éléments : les dépenses du Secrétariat afférentes au secrétaire (D-1) et à un assistant de la catégorie des services généraux pour le réseau informatique; les dépenses opérationnelles pour le fonctionnement des sites Web; et les fonds affectés aux consultants dans les six domaines d'activité.

Le CCSI est financé par toutes les organisations membres du CAC sur la base d'une formule établie de partage des coûts. La part du Secrétariat de l'ONU en 2000-2001 s'élève à 466 500 dollars, sur un total de 1 328 200 dollars (avant réévaluation des coûts), soit environ 35 %.

En consultation avec la Division de la planification des programmes et du budget du Secrétariat de l'ONU, le CCSI s'est accommodé de la réduction des ressources en raison de la retenue des fonds de l'ONU en diminuant la part destinée aux consultants, qui est passée d'environ 600 000 dollars à 130 000 dollars.

Cette réduction a retardé certains des programmes du CCSI étant donné que leur exécution relève d'équipes spéciales dirigées par l'un des organismes participants des Nations Unies, avec l'aide de consultants. Ceux-ci sont fort utiles en raison de leur connaissance des normes et des pratiques de la profession; de plus, ils proposent des approches communes en s'appuyant sur les apports des diverses organisations et, dans certains cas, élaborent des modèles de validation. Des informations détaillées sur les incidences de cette réduction figurent aux paragraphes 2.3, 4.4 et 5.4 ci-après. Il n'en reste pas moins que les équipes spéciales et le secrétariat du CCSI ont achevé les préparatifs nécessaires afin que les projets puissent commencer dès que les fonds seront disponibles.

B. Objectifs et état d'avancement du programme

La section suivante donne un résumé des objectifs d'ensemble, des produits, de l'état d'avancement et des ressources des six principaux éléments du programme de travail du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI) pour l'exercice biennal 2000-2001. Le programme de travail et le budget pour l'exercice 2000-2001 (ACC/1998/ISCC/10.3) contient

des précisions sur les produits et les indicateurs de résultats.

1. Systèmes documentaires et archives

1.1 *Objectif d'ensemble* : Faire progresser la coordination et l'élaboration de politiques communes dans le domaine de la gestion des archives et de la documentation. Cet objectif comprend trois volets principaux, à savoir :

a) Faire progresser la coordination et l'élaboration de politiques communes pour la numérisation et la sauvegarde de l'information;

b) Promouvoir l'harmonisation des outils de gestion de la documentation;

c) Fournir un moyen d'accès facile à l'information électronique en mémoire.

1.2 *Produits*. Huit produits ont été définis pour ce programme, notamment un énoncé de stratégie modèle pour la sauvegarde et la numérisation des archives, des normes et meilleures pratiques et l'abaissement du coût des documents imprimés. Des indicateurs de résultats, comme par exemple le nombre d'organismes ayant adopté les normes et meilleures pratiques, ont été définis pour chaque produit.

1.3 *État d'avancement*. Une enquête a été effectuée afin d'établir quelle est la situation actuelle. Les opérations dans le domaine de la documentation sont menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et, pour ce qui a trait aux archives, par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les plans détaillés de projets sont encore en cours d'élaboration.

1.4 *Ressources*. Un financement de 61 700 dollars était envisagé pour des services de consultants. Aucune dépense n'a été engagée à ce jour, dans l'attente de l'élaboration des plans détaillés de projets par les organismes responsables et leurs équipes spéciales.

2. Technologies de l'Internet

2.1 *Objectif d'ensemble* : Généraliser le recours à l'Internet pour l'accès à l'information concernant le système des Nations Unies et la diffusion de cette information au bénéfice des États et de la société civile. L'emploi de l'Internet au sein des organisations sera aussi encouragé pour arriver à une meilleure distribu-

tion de l'information sur le plan interne. Ces objectifs comportent quatre grands volets, à savoir :

- a) Accéder sur l'Internet aux services des organisations du système des Nations Unies;
- b) Étudier quelles seraient les étapes suivantes du système de mobilité des organisations participantes à mettre en oeuvre en collaboration avec le Comité consultatif pour les questions administratives;
- c) Élargir l'Extranet aux bureaux extérieurs;
- d) Fournir des renseignements pertinents à des groupes spéciaux (organisations non gouvernementales, missions, etc.).

2.2 *Produits.* Onze produits assortis d'indicateurs de performance ont été définis pour ce programme, notamment le nombre de réseaux interinstitutions sécurisés (« Extranet ») mis en place, les meilleures pratiques pour la sécurité de l'Internet, enfin l'inclusion des bureaux extérieurs dans les réseaux du siège.

2.3 *État d'avancement.* Les travaux relatifs au projet de l'Extranet, dont le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a pris la direction, ont progressé. Les technologies se sont améliorées depuis 1998 et une étude de faisabilité a été entreprise dans le dessein de mettre au point un instrument d'accès thématique pour le système des Nations Unies qui pourrait être utilisé pour l'accès du public et, à partir de la même technologie, pour l'accès exclusif à l'information par des groupes spécialisés tels que des missions et des groupes d'experts techniques. Les travaux liés au projet de directives sur la sécurité de l'Internet, de même que ceux relatifs au système de mobilité des organisations participantes, ont été retardés faute de fonds. La mise au point de réseaux Extranet pour des groupes spéciaux est également retardée faute de fonds.

2.4 *Ressources.* Un financement de 288 700 dollars était envisagé pour ce projet, essentiellement pour des services de consultants. À ce jour, les dépenses engagées ne dépassent pas 20 000 dollars environ. La mise en oeuvre de ce projet ne sera poursuivie que si des fonds sont libérés.

3. Services de bibliothèque et d'information

3.1 *Objectif d'ensemble :* Encourager l'application de normes et des meilleures pratiques dans les bibliothèques de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris au niveau des bureaux extérieurs et aux sièges

des petites organisations pour un système de bibliothèques numériques. Cet objectif comprend trois grands volets, à savoir :

- a) Mettre au point une approche uniforme pour les services de bibliothèques numériques dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris dans les bureaux extérieurs et aux sièges de petites organisations;
- b) Définir quelles sont les informations électroniques supplémentaires susceptibles d'être obtenues par le biais de contrats communs;
- c) Mettre en application le système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies et l'élargir pour permettre de télécharger la totalité du texte lorsqu'il est disponible.

3.2 *Produits.* Dix produits assortis d'indicateurs de résultats ont été définis pour ce programme, y compris un système de bibliothèques numériques, des contrats communs supplémentaires pour l'accès à l'information, l'application du système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies et des liens à des systèmes de vente électronique.

3.3 *État d'avancement.* Une équipe spéciale pour les bibliothèques numériques a été constituée et une approche commune a été adoptée. L'élaboration du système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies a été menée à bien. Les négociations en vue de désigner la Banque mondiale comme chef de file pour le système de localisation des bibliothèques depositaires et, par la suite, pour le système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies ont abouti.

3.4 *Ressources.* Un financement de 55 600 dollars était envisagé pour ce programme, essentiellement au titre de services de consultants. Des dépenses d'environ 50 000 dollars ont été engagées au titre de ce programme (soit 29 000 dollars jusqu'au mois de septembre 2000; les factures pour le quatrième trimestre n'ont pas encore été réglées).

4. Stratégies, ressources et gestion

4.1 *Objectif d'ensemble :* Étudier les aspects de la stratégie et de la planification en matière de technologies de l'information, y compris les ressources hors personnel, notamment les questions liées aux ressources humaines dans le domaine des technologies de

l'information (en collaboration avec le Comité consultatif pour les questions administratives), l'application du système de gestion des ressources d'entreprises (Enterprise Resource Management), les systèmes de gestion de l'information et les systèmes d'information des entreprises, enfin la gestion des connaissances. Cet objectif comprend quatre grands volets, à savoir :

- a) Encourager l'harmonisation des ressources humaines ainsi que des outils de gestion administrative et financière;
- b) Prendre la direction de la mise au point de stratégies de gestion de l'information à moyen et à long terme;
- c) Prévoir l'examen de certains domaines prioritaires dans la gestion de l'information et les technologies de l'information, y compris les télécommunications, qui justifient l'élaboration de plans stratégiques à la fois économiques et efficaces pour les services communs;
- d) Améliorer l'efficacité opérationnelle dans chacune des organisations des Nations Unies.

4.2 *Produits.* Huit produits accompagnés des indicateurs de résultats correspondants ont été définis pour ce programme, y compris des stratégies de gestion de l'information à l'échelle du système, un dictionnaire de données destiné à améliorer l'échange de l'information et des bases de données intégrées fondées sur les besoins communs.

4.3 *État d'avancement.* Plusieurs de ces domaines ont fait l'objet d'échanges électroniques approfondis. En septembre 2000, le Comité de coordination des systèmes d'information a tenu une réunion très importante au sujet de l'échange de données d'expérience concernant la mise en oeuvre de projets (par exemple SAP, Oracle, PeopleSoft) et a procédé à des échanges au sujet des meilleures pratiques pour de tels projets. L'achat en commun de logiciels Microsoft a été envisagé.

4.4 *Ressources.* Un financement de 114 000 dollars était envisagé pour ce programme. En raison de restrictions budgétaires, le Comité de coordination des systèmes d'information n'a pas été en mesure de recruter des consultants pour l'aider à définir les méthodes communes et les meilleures pratiques à suivre pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. Les échanges électroniques se sont toutefois poursuivis en procédant point par point, de telle sorte que le Comité

pourra progresser rapidement lorsque des fonds seront disponibles. L'emploi de consultants extérieurs en matière de stratégies et de règles de gestion est très utile pour se familiariser avec les meilleures pratiques dans ce secteur et utiliser les résultats des diverses discussions pour arrêter des positions ou des propositions communes.

5. Télécommunications

5.1 *Objectif d'ensemble :* Coordonner et harmoniser les réseaux de télécommunications utilisés par les organismes des Nations Unies, s'employer à réduire les dépenses globales du système des Nations Unies en matière de télécommunications tout en optimisant la possibilité pour le système mondial de télécommunication des Nations Unies d'appuyer, selon que de besoin, la transmission données/voix/multimédia. Cet objectif comporte cinq grands volets, à savoir :

- a) Assurer des télécommunications pour la sécurité du personnel de terrain;
- b) Mettre en place des services de transmission vocale via Internet;
- c) Améliorer l'efficacité de l'utilisation des vidéoconférences;
- d) Négocier des contrats communs et partager les services de télécommunication;
- e) Encourager des connexions solides et économiques entre les bureaux du siège, les bureaux de pays et les bureaux extérieurs.

5.2 *Produits.* Quinze produits et les indicateurs de résultats correspondants ont été définis pour ce programme, y compris, par exemple, des normes révisées pour les télécommunications sur le terrain, des contrats communs, les meilleures pratiques pour les échanges de données et les communications vocales par Internet et par le biais de services à satellite, et des accords sur le partage de services.

5.3 *État d'avancement.* Des normes minimales en matière de télécommunications ont été mises au point afin d'améliorer la sécurité du personnel sur le terrain. Un contrat commun a été prorogé et deux autres sont à l'étude. Des services de transmission vocale sur Internet ont été mis à l'essai. D'autres projets, comme par exemple un état informatisé des systèmes de vidéoconférence et des outils de programmation, un mécanisme pour la mise en commun du fonctionnement et

des plans du matériel téléphonique, enfin le partage des services de télécommunications des bureaux extérieurs n'ont pu être entrepris, faute de financement.

5.4 *Ressources.* Un financement de 98 300 dollars était envisagé pour ce programme, essentiellement pour couvrir des services de consultants. Sur ce montant, environ 20 000 dollars ont été dépensés au titre du projet de normes minimales des télécommunications pour la sécurité du personnel, qui avait un caractère prioritaire. La réalisation du reste du programme n'a pu être entreprise, faute de financement.

6. Coopération interinstitutions

6.1 *Objectif d'ensemble :* Améliorer le partage des connaissances au sein des organisations du système des Nations Unies.

6.2 *Produits.* Trois principaux produits ont été définis à cette fin : mise en place de sites Web pour les organismes du Comité administratif de coordination, mise en place de mécanismes d'échange de connaissances pour les technologies de l'information et des télécommunications et pour les centres de coordination du Comité administratif de coordination.

6.3 *État d'avancement.* Des sites Web pour les organes subsidiaires du Comité administratif de coordination ont été mis en place et du personnel a été formé pour la mise à jour de leur contenu. Des forums de discussion, auxquels se sont inscrits plus de 700 participants, ont été créés pour un certain nombre d'organes communs.

6.4 *Ressources.* Un financement de 190 000 dollars était envisagé pour ce programme, essentiellement pour couvrir les frais opérationnels du maintien des sites Web et des systèmes informatiques. Ce financement n'était pas destiné à des services de consultants et n'a pas été réduit. Sur ce montant, environ 90 000 dollars ont été dépensés (62 700 dollars avaient été dépensés avant septembre 2000; les factures du quatrième trimestre n'ont pas encore été réglées). L'exécution de ce programme se déroule à peu près comme prévu, environ la moitié du financement envisagé ayant été engagée pendant la première année de l'exercice biennal.